

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue de l'implantation d'un Peloton Maritime de Surveillance Portuaire.**

2019-001

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La Gendarmerie Maritime a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper les sites repris ci-après aux fins d'exercer sa mission professionnelle sur le domaine public concédé :

- L'ensemble des locaux au 1^{er} étage de la Capitainerie du site portuaire de Calais représentant une surface de bureaux de 341 m² (bâtiment cadastré DN6)
 - Dont l'adresse est Terminal Car-ferry-Capitainerie à Calais (62100)
- Un local de stockage au RDC de la Capitainerie (surface 22 m²)
- Un poste à ponton situé Quai de Servitude – Bassin Henri Ravisse – site portuaire de Calais
- Une emprise au sol pour l'implantation de :
 - 2 (deux) containers (surface au sol de 15 m²)
 - D'un local ingrédient de 4 m²
 - D'une potence (zone allouée de 306 m²)
 - D'un mât des couleurs
 - D'un stationnement réservé pour 8 VL (surface de 100 m²)

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits simples d'une durée de 6 ans.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur les sites repris ci-après :

- L'ensemble des locaux au 1^{er} étage de la Capitainerie du site portuaire de Calais représentant une surface de bureaux de 341 m² (bâtiment cadastré DN6)
 - Dont l'adresse est Terminal Car-ferry-Capitainerie à Calais (62100)
- Un local de stockage au RDC de la Capitainerie (surface 22 m²)
- Un poste à ponton situé Quai de Servitude – Bassin Henri Ravisse – site portuaire de Calais
- Une emprise au sol pour l'implantation de :
 - 2 (deux) containers (surface au sol de 15 m²)
 - D'un local ingrédient de 4 m²
 - D'une potence (zone allouée de 306 m²)
 - D'un mât des couleurs
 - D'un stationnement réservé pour 8 VL (surface de 100 m²)

Cette autorisation est sollicitée par la Gendarmerie Maritime en vue d'y exercer sa mission professionnelle.

- Durée de l'autorisation : 6 ans.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : Redevance tarifs publics en vigueur
- Octroi de droits réels : NON.
- Lieu d'exécution : Calais
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : Avril 2019.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **12 avril 2019**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de l'Organisme d'Etat en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : Le Directeur département des finances publiques du Pas-de-Calais (Division Domaine), dont les bureaux sont situés 5 rue du Docteur Brassart, BP 30015, 62034 ARRAS CEDEX ; Agissant au nom et pour le compte de l'Etat en exécution du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par M. Le Préfet du département du Pas-de-Calais, suivant arrêté du 20 mars 2017 et subdélégation du 1^{er} septembre 2018 ; Et assisté du Sous-Directeur de l'immobilier et de l'environnement à la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives, dont les bureaux sont situés Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris cedex 15, intervenant aux présentes en qualité de représentant du Ministère des Armées ;

- Date de publication du présent avis : 29 03 2019.